Centre Louis-Jolliet

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du Centre Louis-Jolliet, le 22 juin 2026, local 117-A.

Sont présents :

- Monsieur François Pouliot, directeur
- Monsieur Kévin Therrien, gestionnaire administratif
- Monsieur Mario Côté, directeur général du CJECN
- Monsieur Jean-François Gagnon, enseignant en intégration sociale
- Madame Stéphanie Brillant, psychoéducatrice
- Monsieur Sébastien Dubé, Centre Jacques-Cartier
- Madame Mélanie Fitte, Laubervière
- Monsieur Alexandre Pratte, enseignante en formation de base
- Madame Julie Damiens, enseignante en francisation

Sont absents :

- Madame Bianca Petitpas, secrétaire du centre
- Monsieur Wolf-Dietrich Nagel, enseignant en francisation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Mot de bienvenue

Monsieur Côté fait l'ouverture de la séance et remercie les gens pour leur implication.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public.

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Gagnon, appuyée par Mme Mélanie Fitte ;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 22 juin 2026 en y ajoutant les points suivants :

- Modalité de diffusion des comptes rendus

CE 25-26-22
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Décisions

4.1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 avril 2026

CONSIDÉRANT que le projet de procès-verbal de la dernière réunion a été préalablement communiqué aux membres, conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, le président procède à sa révision;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Gagnon, appuyé par M. Alexandre Pratte, il est convenu;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026 du conseil d'établissement du Centre Louis-Jolliet avec les modifications suivantes :

- Modifier le coût pour 30$ (et non 40$) à la page 547 concernant les frais d'inscription des élèves.

CE 25-26-23
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Suivi du procès-verbal de la réunion du 21 avril 2026

- Monsieur Pouliot effectue un suivi au sujet du financement pour la francisation (point 5.1. dans le compte rendu de la rencontre du 21 avril 2026). Le montant accordé pour l'année scolaire 2026-2027 sera finalement de 3 940 584$ en francisation.

- Monsieur Pouliot effectue un suivi au sujet de la loi sur la laïcité (point 5.5. au compte rendu de la rencontre du 21 avril 2026). À la prochaine rentrée scolaire, la loi sera progressivement appliquée. Les personnes devront avoir le visage découvert et ne pas porter de signes religieux. Deux volets sont à considérer pour la mise en application de la loi. D'une part, il y a les élèves (15 femmes et 9 hommes issus d'une même communauté sont concernés au centre). La directrice adjointe du secteur de la francisation, une interprète du centre multiethnique et des intervenants du centre ont rencontré les élèves concernés pour leur expliquer la loi. L'approche préconisée a été éducative et l'intervention s'est bien déroulée. Il reste à déterminer le rôle des intervenants du centre dans la mise en application de la loi auprès des élèves. Le deuxième volet concerne les employés. Le centre de services scolaire a demandé à la direction de répertorier le nombre d'employés portant des signes religieux. Au total, une trentaine d'employés portaient des signes, dont 9 qui ne peuvent pas bénéficier du droit acquis. Un suivi a été réalisé auprès de ces employés. Une personne a décidé de prendre un congé sans solde et une autre est en communication avec le centre de services. Pour terminer, Monsieur Pouliot est en communication afin de déterminer la procédure à mettre en place auprès des personnes accompagnateurs qui exercent auprès des élèves à mobilité réduite. Ceux-ci n'étant pas des employés engagés par le centre ni des élèves, la procédure à mettre en place n'est pas déterminée. Il n'y a donc pas eu d'interventions auprès de ces personnes pour l'instant. Monsieur Gagnon mentionne avoir une appréhension concernant les réactions qu'il pourrait y avoir. Monsieur Dubé s'interroge au sujet des impacts de cette nouvelle loi sur l'engagement des élèves. Monsieur Pouliot explique que pour l'instant, il n'y a pas eu de désengagement observé chez les élèves depuis l'annonce.
- Au sujet de la modalité de diffusion pour les comptes rendus du CE, Monsieur Pouliot précise qu'ils seront sur le site internet du centre. La démarche n'a pas encore été réalisée. Monsieur Gagnon propose également la création d'un drive partagé pour

les membres du comité où il serait possible de trouver l'ensemble des documents.

4.3. Budget 2026-2027

M. Therrien présente le document *sommaire budgétaire* pour l'année financière 2026-2027. Le montant total attribué pour le centre est de 13 695 391$. Le montant alloué pour la francisation selon le nouveau fonctionnement de financement y est inclus (3 940 584$). Un questionnement est ensuite soulevé afin de comprendre le fonctionnement des enveloppes de contingence. M. Therrien précise que l'année dernière, le budget a été planifié dans une optique d'offrir un service en continu pendant l'année scolaire tout en respectant le budget (sans tenir compte d'une possible enveloppe budgétaire supplémentaire). M. Pouliot a demandé d'obtenir une lettre confirmant la possibilité d'avoir une enveloppe de contingence pendant l'année scolaire, mais il n'a pas eu de retour pour l'instant. Pour la prochaine année scolaire, il a été décidé de commencer l'année avec le nombre de groupes nécessaires pour répondre aux besoins. Cependant, l'enveloppe budgétaire allouée de 3 940 584$ ne sera pas suffisante pour les 4 sessions si cette organisation scolaire est maintenue. L'enveloppe de contingence serait alors nécessaire pour maintenir les services. M. Therrien précise qu'il faut bien montrer au MIFI que pour répondre aux besoins, le montant alloué sera dépassé. Un travail se fait actuellement avec les ressources financières. Le MIFI a l'obligation de fournir des services dans un délai de 50 jours pour les personnes demandant du temps plein et un délai de 70 jours pour ceux demandant un temps partiel.

CONSIDÉRANT la présentation effectuée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Damiens, appuyé par Alexandre Pratte, il est convenu;

D'ADOPTER le budget pour l'année scolaire 2026-2027.

CE 25-26-24
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4. Rapport annuel 2025-2026

M. Pouliot et M. Côté présentent le rapport annuel du conseil d'établissement. Celui-ci sera diffusé sur le site internet. Il y est écrit que la situation financière du centre est très préoccupante. M. Gagnon nomme les coupures qu'il y a eu au sein du personnel. Le projet spécifique occupé par une psychoéducatrice en formation de base et le poste d'une conseillère pédagogique en francisation partie à la retraite ne seront pas renouvelés. Il y a également un poste de coupé au STI. Un ajout de 20 heures sera par contre réalisé dans l'équipe des éducatrices spécialisées en formation de base et en intégration sociale.

CONSIDÉRANT la présentation effectuée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Gagnon, appuyé par Alexandre Pratte, il est convenu;

D'ADOPTER le rapport annuel 2025-2026 du conseil d'établissement.

CE 25-26-25
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATIONS

5.1. Équipe de direction 2026-2027

M. Pouliot présente le changement qui aura lieu dans l'équipe de direction pour la prochaine année scolaire. Mme Caroline Métivier a pris la décision de retourner à l'enseignement. Ainsi, une nouvelle directrice adjointe entrera en fonction pour les secteurs de la francisation et de l'intégration socioprofessionnelle. Il s'agit de Mme Catherine Lapointe Dubois et elle entrera en fonction à la mi-août.

5.2. Perspective 2026-2027

Pour la prochaine année scolaire, la préoccupation prioritaire de monsieur Pouliot sera d'atteindre un équilibre financier. Marc Drolet

(directeur des ressources financières à la retraite) accompagne le centre. L'objectif est de bâtir des outils qui permettront d'assurer une rigueur dans les suivis budgétaires. Ce point sera présent à l'ensemble des ordres du jour des rencontres du CE l'année prochaine. Un suivi très rigoureux sera mis en place pour vérifier les ratios dans les groupes.

En ce qui concerne le secteur de la francisation, celui-ci accueillera environ 400 élèves en début d'année prochaine. Les listes d'attentes sont encore pleines et il y a des jeunes qui feront le passage entre le secteur des jeunes et celui des adultes. Le centre a donc besoin d'espace. Il y aura deux groupes à l'école hôtelière l'année prochaine. Le défi est de trouver d'autres classes pouvant accueillir des groupes du centre. De plus, au moment où la décision a été prise de ne pas renouveler un poste de conseillère pédagogique en francisation, le portrait était différent. Ainsi, il a été décidé d'engager une personne en surcroît pour soutenir madame Marie-Catherine Barry pendant les deux premières sessions.

En lien avec le manque de locaux, monsieur Gagnon précise qu'il y a déjà eu des classes doubles. C'est une pratique qui semble s'être perdue, mais qui pouvait avoir de beaux résultats. Monsieur Gagnon propose qu'un enseignant soit libéré (quelqu'un qui connait déjà le secteur).

Pour ce qui est du secteur de l'intégration sociale, monsieur Pouliot précise qu'il y aura deux groupes en moins en *Soyons alertes : pour une participation active*. C'est la première année où le nouveau programme de participation sociale est mis en place et celui-ci ne répondrait pas aux besoins de certains. Monsieur Pouliot se questionne donc sur les tâches des trois enseignants qui sont à temps plein en *Soyons alertes: pour une participation active*. Monsieur Gagnon trouve déplorable que le programme de participation sociale soit obligatoire dans les résidences. Il pense que le volet DHS (développement d'habiletés spécifiques) pourrait répondre aux besoins de certains.

Pour la formation de base, la même organisation scolaire sera mise en place pour l'année 2026-2027.

Pour terminer, le secteur de l'intégration socioprofessionnelle aura 6 cohortes l'année prochaine.

5.3. Premier conseil d'établissement

Les membres du conseil d'établissement acceptent de changer la journée des rencontres. Ainsi, les rencontres auront lieu le mardi l'année prochaine, afin de permettre aux employés de participer aux activités de volley-ball qui se déroulent le lundi.

6. AFFAIRES ÉTUDIANTES

Plusieurs évènements ont eu lieu dans les dernières semaines au centre. Les soirées des finissants des secteurs de la formation de base, de l'intégration sociale ainsi que de l'intégration socioprofessionnelle ont retenu l'attention. Ces soirées permettent de souligner la persévérance et le parcours des élèves au centre. M. Pouliot précise qu'il aimerait s'impliquer l'année prochaine afin que les événements soient encore plus grandioses.

7. CORRESPONDANCE

Aucune

8. AUTRES SUJETS

Aucun

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Il est proposé par Mme Stéphanie Brillant et appuyé par Mme Julie Damiens,

QUE la séance soit levée à 17h45.

CE 25-26-26
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mario Côté
Président de séance

François Pouliot
Directeur